

ACCORD SALAIRES 2023
→ CLAUSE DE REVOYURE =
PIPEAU !!

Les signataires de l'accord salarial 2023 (CFE, CFTC, FO), voudraient faire croire aux salariés avec l'aide de la Direction qu'ils ont obtenu une clause de revoiture permettant de renégocier les mesures !

Extrait de l'accord salarial en page 6,
PAS DE CLAUSE DE REVOYURE :



SECTION II – SUIVI DE L'ACCORD

Les parties signataires conviennent de se rencontrer courant juin 2023 afin de réaliser un suivi de l'application du présent accord et faire un point de situation.

C'est juste une commission de suivi. Seul un avenant à l'accord salarial négocié avec l'ensemble des syndicats représentatifs dans le Groupe peut permettre d'engager des mesures de rattrapage !



Cette commission de suivi, c'est par conséquent du « Flan » permettant de donner à CFE/ CFTC/ FO un argument « Pipeau » pour expliquer une signature que personne ne comprend alors même que beaucoup de salariés vont perdre de l'argent au regard de l'inflation !

La Direction ne souhaitait pas être en échec comme en février 2022. Nous avons encore une chance que la direction revienne à la table des négociations ! **La CFDT regrette le manque d'exigence des signataires qui ferment ainsi la porte à une poursuite des négociations pour essayer d'obtenir des augmentations de salaires plus en adéquation avec l'attente des salariés !!**

Même si les finances sont grandioses, je ne touche pas grand chose !



Je défends mon pouvoir d'achat!

Inflation ?
 Augmentation !
 Déception 😞



Je défends mon pouvoir d'achat!

Des millions pour le PDG, des miettes pour les salariés



Je défends mon pouvoir d'achat!